



CH-3003 Berne, BPV, Ma

Courrier A

Aux directions des entreprises
d'assurance et des succursales
d'entreprises étrangères soumises
à la surveillance suisse

N° de référence: G335-0017

Votre référence:

Notre référence: Ma

Berne, le 17 août 2007

Circulaire RS 4/2007

Remise des plans d'exploitation

Madame, Monsieur,

Les entreprises d'assurance qui désirent obtenir un agrément pour accéder à l'activité d'assurance doivent présenter à l'autorité de surveillance une demande accompagnée d'un plan d'exploitation (art. 4 al. 1 ; art. 2 al. 1 let. a et b LSA). Les entreprises d'assurance qui sont déjà au bénéfice d'un agrément pour exercer des affaires d'assurance doivent remettre jusqu'au 31 décembre 2007 un nouveau plan d'exploitation complet à l'autorité de surveillance ; ce nouveau plan d'exploitation est défini selon la loi sur la surveillance des assurances (art. 216 al. 9 OS ; art. 4 al. 2 LSA).

Les modifications ponctuelles intervenant après la remise du nouveau plan d'exploitation complet sont à communiquer, respectivement à soumettre pour approbation selon l'art. 5 LSA.

Nous nous réjouissons de pouvoir mettre à votre disposition un jeu de formulaires pour la saisie des données du plan d'exploitation ainsi que les explications qui s'y rapportent, ceci à l'adresse Internet suivante :

[www.bpv.admin.ch/Services/Pour les assureurs/Envoi des plans d'exploitation](http://www.bpv.admin.ch/Services/Pour%20les%20assureurs/Envoi%20des%20plans%20d'exploitation).

Aux pages 2 et suivantes des explications figurent des indications importantes sur la procédure à suivre. Les formulaires sont à retourner conformément à l'art. 216 al. 9 OS intégralement remplis et valablement signés jusqu'au 31 décembre 2007.

Pour vous assister dans vos démarches, nous avons créé une adresse électronique spécifique :

geschaeftsplan@bpv.admin.ch

A cette adresse, vous pouvez poser vos questions relatives aux plans d'exploitation. Il y sera répondu directement. Si certaines questions devaient nous être posées de façon répétée, nous ouvririons une rubrique « Plans d'exploitation – Questions les plus fréquentes et réponses » sur notre site internet.

En vue d'éventuelles questions, nous vous prions de nous indiquer une personne de référence (avec adresse électronique et numéro de téléphone).

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Office fédéral des assurances privées OFAP

Dr. Monica Mächler
Directrice